



Le magazine mensuel

L'apprentissage : nouvelle campagne
La charte de l'apprentissage
Carte nationale d'apprenti
Insertion professionnelle des jeunes
Diplômes : de nouveaux arrêtés
Secteur du BTP
Création et reprise d'entreprise
Mobilité européenne
Apprentissage à l'université
Le secteur bancaire
Lorraine : échange franco-allemand
L'apprentissage public dans l'académie de Caen
Aquitaine : l'apprentissage pour les handicapés
Alsace : lancement d'un kit accès compétences
Revue de presse
Réponses apportées

L'apprentissage : nouvelle campagne

Jean-Louis Borloo et Gérard Larcher ont lancé, le 3 mai 2006, une nouvelle campagne destinée à valoriser l'apprentissage auprès des jeunes et des entreprises sur le thème "Avec l'apprentissage, prenez une longueur d'avance".

http://www.travail.gouv.fr/dossiers/156.html?id_mot=298?xtor=EP-R-5

Gilles de Robien décide de promouvoir l'apprentissage en proposant le guide pédagogique de l'apprentissage junior. Ce document de 19 pages rappelle le contenu du dispositif ouvert aux 14 - 16 ans mis en place dans le cadre de la loi pour l'égalité des chances. Notons que 15 000 apprentis juniors sont attendus à la rentrée 2006 et le double en 2007.

<http://eduscol.education.fr/D0228/guide-apprenti-junior.pdf>

L'année dernière, à la même période, une première campagne avait été réalisée ; celle-ci a révélé de bons résultats puisque 380 000 contrats ont été signés fin 2005.



Pourquoi ont-ils choisi de se former par apprentissage ?
Comment sont-ils perçus dans l'entreprise ?

Des témoignages d'apprentis et des chefs d'entreprise sur :

<http://www.travail.gouv.fr/apprentissage-animations.php3>

Source : Dépêche AEF n° 65552 du 30 mai 2006.

La charte de l'apprentissage

La charte de l'apprentissage signée le 19 avril 2005 par des entreprises du « CAC 40 » et des grandes entreprises publiques vise à augmenter le nombre d'apprentis. Plus de 1000 entreprises ont franchi le pas en adhérant à cette charte :

http://www.centre-info.info/article.php3?id_article=2396

Le jeudi 20 avril 2006, Henri Lachmann et les entreprises signataires ont fait le bilan de cette première année et ont rappelé les initiatives lancées :

- Signature de la charte par les entreprises des grandes villes de France
- Lancement d'un site Internet pédagogique www.chartedelapprentissage.com
- Organisation des assises de l'apprentissage avec la chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCI)
- Proposition d'un outil de gestion des curriculum vitae (CV) des candidats à l'apprentissage sur le site Internet de l'ANPE : <http://www.anpe.fr/>

Compléments d'informations sur :

<http://www.institut-entreprise.fr/index.php?id=615>



Carte nationale d'apprenti



L'arrêté du 21 avril 2006 modifie l'arrêté du 12 septembre 2005 relatif à la mise en place de la carte nationale d'apprenti : <http://www.admi.net/jo/20060523/SOCF0610927A.html>

Cette carte, à renouveler chaque année, permet de bénéficier de réductions tarifaires (cinéma, sport, restaurants universitaires...).

En cas de rupture du contrat d'apprentissage, elle doit être rendue à l'établissement de formation.

Insertion professionnelle des jeunes

Une convention relative à l'insertion des jeunes est en cours de rédaction entre la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), l'AFPA et les partenaires sociaux membres du comité paritaire national pour la formation professionnelle (CPNFP) ainsi que le fonds unique de péréquation (FUP).

Elle précisera les modalités et les moyens à mettre en œuvre pour permettre aux jeunes d'accéder à un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation courant 2006 et 2007.

Source : Dépêche AEF n° 65165 du 17 mai 2006.

Diplômes : de nouveaux arrêtés

Le site du journal officiel a publié dans ses éditions de mai 2006, 14 nouveaux arrêtés de diplômes : <http://admi.net/jo/index.phtml>

Bac Pro

L'arrêté du 15 mai 2006 modifie l'arrêté du 28 avril 2005 portant création du *baccalauréat professionnel spécialité «systèmes électroniques numériques»* et fixant ses modalités de préparation et de délivrance. <http://www.admi.net/jo/20060519/MENE0601243A.html>

L'arrêté du 9 mai 2006 porte création du *baccalauréat professionnel spécialité «ouvrages du bâtiment : métallerie»* et fixe ses modalités de préparation et de délivrance. <http://www.admi.net/jo/20060518/MENE0601246A.html>

L'arrêté du 9 mai 2006 porte création du *baccalauréat professionnel spécialité «sécurité - prévention»* et fixe ses modalités de préparation et de délivrance. <http://www.admi.net/jo/20060518/MENE0601245A.html>

L'arrêté du 9 mai 2006 porte création du *baccalauréat professionnel spécialité «aménagement et finition du bâtiment»* et fixe ses modalités de préparation et de délivrance. <http://www.admi.net/jo/20060518/MENE0601247A.html>

L'arrêté du 9 mai 2006 porte création du *baccalauréat professionnel spécialité «ouvrages du bâtiment :*

aluminium, verre et matériaux de synthèse» et fixe ses modalités de préparation et de délivrance. <http://www.admi.net/jo/20060518/MENE0601244A.html>

L'arrêté du 3 mai 2006 porte création du *baccalauréat professionnel spécialité «technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques»* et fixe ses modalités de préparation et de délivrance : <http://www.admi.net/jo/20060516/MENE0601231A.html>

L'arrêté du 3 mai 2006 porte création du *baccalauréat professionnel spécialité «technicien du froid et du conditionnement de l'air»* et fixe ses modalités de préparation et de délivrance : <http://www.admi.net/jo/20060516/MENE0601232A.html>

L'arrêté du 3 mai 2006 porte création du *baccalauréat professionnel spécialité «technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques»* et fixe ses modalités de préparation et de délivrance : <http://www.admi.net/jo/20060516/MENE0601230A.html>

BEP

L'arrêté du 9 mai 2006 porte abrogation du *brevet d'études professionnelles «installateur-conseil en équipement électroménager»*. <http://www.admi.net/jo/20060518/MENE0600985A.html>

BTS

L'arrêté du 5 mai 2006 précise le calendrier des épreuves de la session 2006 des examens des *brevets de technicien supérieur*. <http://www.admi.net/jo/20060513/MENS0601039A.html>

CAP

L'arrêté du 9 mai 2006 porte abrogation du *certificat d'aptitude professionnelle «logistique nucléaire»*. <http://www.admi.net/jo/20060518/MENE0600988A.html>

L'arrêté du 9 mai 2006 porte création d'une option D « produits de librairie – papeterie - presse » au *certificat d'aptitude professionnelle «employé de vente spécialisé»* et modifiant l'arrêté du 5 août 2004. <http://www.admi.net/jo/20060518/MENE0601010A.html>

L'arrêté du 9 mai 2006 porte abrogation du *certificat d'aptitude professionnelle «salaisonnier, conserveur de viande»*. <http://www.admi.net/jo/20060518/MENE0600986A.html>

MC

L'arrêté du 5 mai 2006 modifie l'arrêté du 16 février 2004 portant création et définition de la *mention complémentaire «finition façonnage de produits imprimés»*. <http://www.admi.net/jo/20060518/MENE0601199A.html>

Secteur du BTP

Prévention des risques professionnels

Le 29 mars 2006, Gérard Larcher a signé au nom de l'Etat une convention de partenariat avec l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) visant à augmenter le niveau de prévention dans les entreprises du bâtiment et des travaux publics :

http://www.cohesionsociale.gouv.fr/IMG/pdf/CONVENTION_ETAT-OPPBTP_mars_06.pdf



Un dossier est également disponible sur : <http://www.cohesionsociale.gouv.fr/press/e/dossiers-presse/une-convention-entre-etat-oppbtp-816.html?xtor=EPR-4>

Les apprentis du BTP vont bénéficier d'un prêt à 1 % pour l'achat de leur premier véhicule

Cette offre de prêt à l'achat d'un premier véhicule est proposée par BTP Banque en partenariat avec BTP Retraite.

Les conditions pour en bénéficier :

- L'apprenti doit être en deuxième année de formation
- L'apprenti doit adhérer à BTP Retraite
- L'apprenti ne doit pas être propriétaire d'un véhicule.

Il faut savoir que le montant du prêt est de 2000 euros maximum pour un deux roues et de 4000 euros maximum pour une voiture.

La demande de prêt est à retirer auprès du centre de formation d'apprentis (CFA) ou de l'organisme de formation en alternance.

Source : Dépêche AEF n° 65214 du 18 mai 2006.

Création et reprise d'entreprise

D'après la chambre de commerce et d'industrie Entreprendre (CCI Entreprendre), le nombre de personnes souhaitant créer ou reprendre une entreprise a progressé de 4,17% en 2005 pour s'établir à 250 000.

Notons qu'en 2005, 92 000 porteurs de projets ont suivi une demi-journée d'information collective sur la fonction de chef d'entreprise. Il faut savoir que 2/3 des projets portent sur des créations d'entreprise malgré la tendance nationale à encourager la reprise.

Le bilan d'activité 2005 réalisé par la CCI Entreprendre souligne que la diminution du nombre de porteurs de projets décidant de suivre un stage de formation s'explique par l'interruption de certaines prises en charge par les ASSEDIC en 2006. Le soutien du fonds social européen (FSE) a également été interrompu en 2005.

Lors des 7^{èmes} rencontres sénatoriales de l'apprentissage le 17 mai 2006, Gérard Larcher a annoncé que des réflexions étaient actuellement en cours avec le ministère de l'éducation nationale pour intégrer un module sur la création et la reprise d'entreprise dans les cursus en apprentissage.

Sources :

- Dépêche AEF n° 64902 du 10 mai 2006.
- Le site de la création ou reprise d'entreprise : <http://www.entreprendre-en-france.fr/>

Mobilité européenne

La France souhaite qu'il y ait un doublement des bourses *Erasmus* et *Leonardo* entre 2006 et 2013 car ces programmes jouent un rôle considérable dans la construction d'une culture européenne commune ; ceux-ci devant bénéficier à davantage d'apprentis, d'étudiants et de lycéens.

Actuellement, 2% des apprentis effectuent une partie de leur formation dans un autre pays. Les problèmes à résoudre sont complexes pour développer la mobilité européenne des apprentis. Les législations en matière de droit du travail, de protection sociale, et d'organisation des cursus de formation, diffèrent fortement d'un pays à l'autre.

Source : Dépêches AEF n° 64676 et n° 65264 du 2 et 19 mai 2006.

Apprentissage à l'université

François Goulard, ministre délégué à la recherche et à l'enseignement supérieur a déclaré le 15 mai 2006, à l'occasion d'une table-ronde sur l'apprentissage dans l'enseignement supérieur organisée au Havre, que la voie de l'apprentissage est à développer au sein du monde universitaire.

Actuellement, l'enseignement supérieur compte 62 900 étudiants en apprentissage, dont seulement 31 600 inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur et 31 300 dans des sections de techniciens supérieurs, sur plus de 2,3 millions d'étudiants.

Source : Dépêche AEF n° 64676 et n° 65264 du 2 et 19 mai 2006.

Le secteur bancaire

Les effectifs de la douzaine de CFA préparant aux métiers de la banque augmentent en moyenne de 10% par an depuis trois ans. Cette tendance devrait se poursuivre pendant au moins les trois prochaines années.



La branche s'est d'ailleurs dotée de son propre collecteur de taxe d'apprentissage (OCTA Banque) qui affiche des résultats satisfaisants : les versements des entreprises au titre de leur masse salariale 2005 se sont élevés à 20 millions d'euros, soit près de la moitié du potentiel de collecte de la branche.

Source : Dépêche AEF n° 65173 du 17 mai 2006.

Lorraine : échange franco-allemand

Du 3 au 24 avril 2006, les 14 apprentis du CFA Henri Nominé de Sarreguemines ont accueilli 14 jeunes allemands. Ce partenariat entre le CFA Henri Nominé et le centre de formation professionnelle SOS Berlin concerne la section hôtellerie (CAP cuisine / restaurant 1^{ère} et 2^{ème} année, BEP cuisine 1^{ère} et 2^{ème} année et BP 1^{ère} année).

Les objectifs de ce projet étaient de comparer les pratiques professionnelles, d'échanger les savoir-faire, d'améliorer la pratique de la langue du voisin et de percevoir les enjeux de la mobilité professionnelle.

Ce projet a été financé en partie par le secrétariat franco-allemand de Sarrebrück qui organise des échanges en formation professionnelle, conformément à l'accord de coopération signé entre les deux établissements partenaires.

Directeur du CFA : Jean Kieffer
Coordonnateur pédagogique du CFA : Jean-Claude Cunat.

Pour un petit tour de notre établissement en photos :

<http://www.ac-nancy-metz.fr/pres%20Detab/nomine/CFA/visite.htm>



L'apprentissage public dans l'académie de Caen



L'académie de Caen compte aujourd'hui *trois CFA publics départementaux* créés pour une durée de cinq ans par convention avec le conseil régional de Basse-Normandie.

Les objectifs fixés :

- Diversifier l'offre et les voies de formation
- Assurer cohérence et continuité des parcours
- Prendre appui sur le partenariat avec les collectivités locales et les milieux professionnels.

Pour en savoir plus : <http://www.ac-caen.fr/bandeau/bandeauApprentis.php?page=accueil>

Aquitaine : l'apprentissage pour les handicapés

Les membres de la commission permanente de la région aquitaine ont voté le 24 avril 2006 une subvention de 34 911 € pour soutenir le programme d'actions 2006 du schéma régional pour la formation des personnes handicapées (SRFPH). L'objectif est de faire en sorte que tout jeune Aquitain en situation de handicap puisse envisager la possibilité d'accéder et de réussir une formation professionnelle par l'apprentissage.

Deux actions vont être menées au cours de l'année 2006 :



- Apporter un soutien technique aux établissements de l'éducation spéciale, aux CFA et aux acteurs de l'accompagnement et de l'accueil des jeunes handicapés.
- Créer un portail Internet «Formation et handicap» destiné au grand public et d'un espace réservé et destiné à l'ensemble des professionnels partenaires de cette initiative.

Sources :

- Le quotidien de la formation n° 443 du 18 mai 2006
- Sur le site du conseil régional d'Aquitaine : <http://aquitaine.fr/>

Alsace : lancement d'un kit accès compétences

A la rentrée de septembre 2006, la région Alsace proposera aux jeunes de niveau IV sans qualification de l'enseignement supérieur, un *Kit accès compétences* sous la forme d'un chéquier ; ces chèques les aideront à entrer sur le marché du travail.

A titre d'exemple, il y aura le bilan de compétences. On y trouvera également des "chèques" stages de découverte des métiers, formation apprentissage, validation des acquis de l'expérience ou contrat de professionnalisation.

L'objectif fixé par la région est d'orienter ces jeunes vers les contrats de professionnalisation et surtout vers l'apprentissage.

Sources :

- Dépêche AEF n° 65254 du 19 mai 2006.
- Sur le site du conseil régional d'Alsace : http://www.region-alsace.fr/fr/actualites/communiques/communiques2006/2006-05-12_CP/2006-05-12_acces_competence.htm

La lettre Educauto



Au sommaire de la lettre Educauto de mai 2006 : <http://www.educauto.org/Actualite/actualite.php>

- A la découverte des métiers de l'automobile : un outil pédagogique pour l'option "découverte professionnelle" 3 heures en classe de 3^{ème}
- Un DVD sur la maintenance automobile
- Pleins phares sur un site proposant des sons d'échappement
- La licence professionnelle "management de l'après-vente automobile" (MAVA) devient "organisation et management des services de l'automobile"
- Pleins phares sur le site lewebdesconducteurs.com
- ...

Le site de l'ONISEP : nouvelle présentation

Le site de l'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) diffuse toutes les informations sur l'orientation, les filières d'études et les métiers. Trois modules de recherche vous sont proposés : par niveaux d'études, diplômes et secteurs d'activités.

<http://www.onisep.fr/onisep-portal/portal/media-type/html/group/gp/page/accueil.espace.orientation>



L'ONISEP propose également un ensemble de documents pour bien s'orienter : des reportages vidéo, des guides à télécharger sur l'orientation, des dossiers thématiques.

Être élève en France



Cette brochure a pour objectif de présenter les grandes lignes du système éducatif français afin de permettre la comparaison avec la situation scolaire des autres pays.

<http://eduscol.education.fr/D0039/EleveFrance.pdf>

Source : DESCO, Les dossiers de l'enseignement scolaire n° 14, mars 2006, 46 p.

Le portail étudiant



Le portail étudiant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est en ligne depuis mai 2006 : <http://www.etudiant.gouv.fr/ropos-24.html>

Il regroupe des informations sur le fonctionnement du système éducatif, les niveaux d'enseignement du supérieur, les programmes, les diplômes, les formations, les filières, etc.

La voix des apprentis. 6^{ème} édition



Le journal des apprentis du CFA Jean Mermoz de Saint Louis intitulé "La Voix des Apprentis" est un projet à l'initiative des apprentis ; celui-ci a pour objectif de donner un sens à leur travail en développant autonomie, créativité, esprit critique et rigueur.

Pour consulter le numéro de mai 2006 : <http://www.lyc-mermoz-st-louis.ac-strasbourg.fr/cfa/journal/journal%20numero%206.pdf>

Le statut des stagiaires



Cet ouvrage vise à offrir un panorama "le plus complet possible" du statut du stagiaire, quelles que soient la formation suivie et la position du stagiaire par rapport au marché du travail : salariés, demandeurs d'emploi, jeunes relevant de la formation initiale, publics spécifiques (handicapés, bénéficiaires du RMI...) ou stagiaires à titre individuel.

Source : Sophie Bonnefond, Anaud Franel, Coll. Education Formation et Ressources Humaines, avril 2006, 155 pages.

Le guide 2006 des formations en alternance



Au sommaire :

- Un listing complet des centres de formation
- Les principales initiatives régionales en matière d'apprentissage et de professionnalisation
- Une présentation des différents parcours de formation du CAP à Bac+5
- Les 1000 entreprises qui recrutent.

Source : Coll. IDECOM, Formation carrières, 2006, 240 p.

Réponses apportées

Erratum

La réponse communiquée dans le CNRActu@ n° 38 à la question : **combien d'apprentis peuvent être formés simultanément dans une même entreprise n'était pas complète.**

En effet, le décret n° 2005-1392 du 8 novembre 2005 (article 5) a modifié l'article R. 117-1 du code du travail.

Le nombre maximal d'apprentis ou d'élèves de classes préparatoires à l'apprentissage pouvant être accueillis simultanément dans une entreprise ou un établissement est fixé à **deux pour chaque maître d'apprentissage.**

Chaque maître d'apprentissage peut en outre accueillir un apprenti dont la formation est prolongée en application de l'article L.117-9 (en cas d'échec à l'examen, l'apprentissage peut être prolongé pour une durée d'un an au plus soit par prorogation du contrat initial, soit par conclusion d'un nouveau contrat avec un autre employeur dans les conditions fixées par le décret prévu à l'article L.117-10).

Le comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi peut délivrer des dérogations individuelles aux plafonds définis par le premier alinéa, valables pour cinq ans au plus et renouvelables, si la qualité de la formation dispensée dans l'entreprise et les possibilités d'insertion professionnelle dans la branche considérée le justifient.

Pour une branche professionnelle déterminée, un arrêté interministériel, pris après avis de la Commission professionnelle consultative nationale compétente pour la branche considérée, peut fixer un ou des plafonds d'emploi simultané, différents de ceux qui sont prévus au présent article. Ces plafonds sont fixés en tenant compte de la relation qui doit être maintenue entre le nombre d'apprentis et celui des personnes possédant les qualifications prévues à l'article R.117-3.

Sources :

- Le site Légifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr/>
- Le décret n° 2005-1392 du 8 novembre 2005 (article 5) du code du travail : <http://www.admi.net/jo/20051110/SOCF0511966D.html>

Est-il obligatoire d'avoir le Bac pour s'inscrire en BTS management unités commerciales (MUC) ?

Le bac n'est pas obligatoire pour entrer en BTS. Seul un certificat attestant du niveau d'études est nécessaire pour pouvoir s'inscrire en BTS.

Pour connaître les conditions d'admission, il faut se référer aux articles 6 et 7 du décret n°95-665 du 9 mai 1995.

<http://www.admi.net/jo/19950510/MENL9500771D.html>

CNRActu@ est édité par le CNRAA

Mise à disposition gratuite

Date de mise à jour : le 6 de chaque mois

Directeur de publication : Daniel Vosgien

Responsable éditorial : Christiane Di-Battista

Rédaction, mise en page : Anne Walcarius

CNRAA/CRDP

28, rue de Saurupt

54000 Nancy

Tél. : 03.83.15.23.80

Fax : 03.83.15.12.18

Site : <http://www.cnraa.fr>

